



# UN DEFI QUI DEVIENT PROJET : LE PROJET REGIONAL DE SANTE DE GUYANE



Par Philippe DAMIE,  
Directeur Général de  
l'ARS de Guyane

*La Guyane, située au nord est du continent sud américain entre le Brésil et le Surinam, s'étend sur 83 534 km<sup>2</sup> et représente 1/6ème de la France. Elle connaît une forte croissance démographique avec un taux de natalité deux fois plus important qu'en métropole*

La Guyane doit relever de nombreux défis de santé publique ; or le département compte trois fois moins de médecins par habitant qu'en métropole.

Les principaux établissements de santé sont répartis sur la bande côtière et regroupés en majorité à Cayenne. Dans les communes de l'intérieur, les soins sont assurés par les centres délocalisés de prévention et de soins gérés par le centre hospitalier de Cayenne.

L'Agence Régionale de Santé de Guyane, nouvel établissement public créé le 1er avril 2010, s'est fixée comme objectif de rendre cohérentes la politique et la stratégie régionale de santé. Plusieurs champs sont concernés : la prévention et la santé publique, les soins et l'accompagnement du secteur médico-social.

Un des enjeux majeurs de l'ARS consiste à assurer le pilotage de la prévention, la prise en charge des soins au même titre que l'organisation des filières de soins entre la médecine ambulatoire et hospitalière ainsi que de renforcer l'accompagnement médico-social.

**Ces enjeux portent sur 6 domaines stratégiques validés par la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie pour la période 2011-2015 et qui correspondent au Projet Régional de Santé.**



Il s'agit de :

- la réduction de l'inégalité d'accès à la prévention et aux soins des populations isolées ou marginalisées.
- l'appui à la veille sanitaire et le contrôle des risques épidémiologiques et entériques en lien avec la cellule interrégionale d'épidémiologie qui relève de l'institut national de veille sanitaire.
- la réduction de la mortalité prématurée.
- la réduction de la mortalité périnatale.
- la maîtrise de l'évolution des maladies chroniques.
- l'amélioration de la prise en charge du handicap et de la dépendance.

## ■ LA RÉDUCTION DE L'INÉGALITÉ D'ACCÈS À LA PRÉVENTION ET AUX SOINS DES POPULATIONS ISOLÉES OU MARGINALISÉES

Trois objectifs stratégiques ont été identifiés dans ce cadre :

### Faciliter l'accès aux droits :

Par une meilleure information de ces publics et des professionnels de santé sur les dispositifs d'accès et de renouvellement des droits sociaux et des droits à l'assurance maladie, en facilitant l'accès aux hôpitaux de population vivant en territoires ruraux (transport, hébergement, filières de soins).

### Développer l'accès aux soins somatiques et psychiques :

- en mutualisant et coordonnant l'offre de soins dans les bassins de vie transfrontaliers, notamment avec les acteurs surinamais et brésiliens de la santé ;

- en développant la mobilité y compris virtuelle (télé-médecine) des professionnels des soins et de l'accompagnement médicosocial.

**Améliorer l'impact des programmes de promotion et de prévention de la santé** en les adaptant aux spécificités linguistiques et culturelles des différents groupes humains ciblés.

### ■ L'APPUI À LA VEILLE SANITAIRE ET LE CONTRÔLE DES RQUES ÉPIDÉMIQUES ET ENDÉMIQUES

La plateforme de veille, gestion et alerte des situations de crise a été mise en place au sein de l'ARS. Elle doit relever les défis suivants :

- **Réduire l'incidence des maladies diarrhéiques** et leurs risques épidémiques (thyphoïde, choléra,...) par la promotion de modes d'adduction et de stockage de l'eau adaptés aux différents milieux de vie et en favorisant des modes d'élimination des excréta sans risques pour l'environnement humain dans les zones d'habitats spontanés. En Guyane près de 30000 personnes n'ont pas accès à l'eau potable.

- **Renforcer les systèmes d'informations sanitaires** vis-à-vis des risques infectieux et de leur gestion : en améliorant la réactivité du traitement des signaux sanitaires (signalement, réception, validation, évaluation) et la mise en œuvre des mesures de contrôle appropriées en cas de menace sanitaire ; en améliorant la connaissance des couvertures vaccinales des enfants.

- **Réduire l'incidence du paludisme et de la dengue** par le renforcement de mesures individuelles de lutte contre la prolifération des moustiques ; en harmonisant et mutualisant les stratégies et activités transfrontalières de contrôle du paludisme avec nos partenaires surinamais et brésiliens ; en facilitant l'accès au diagnostic et au traitement des accès palustres et des portages chroniques.



- **Réduire l'incidence du VIH/SIDA** : en réduisant le nombre de personnes ignorant leur séropositivité ; en réduisant le potentiel de transmission et des comportements à risque chez les personnes infectées par le VIH.

### ■ LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ PRÉMATURÉE

C'est en mobilisant des moyens au titre de la prévention et de la prise en charge des soins que les objectifs suivants seront tenus :

- **Réduire l'incidence du suicide** par une meilleure connaissance sur le suicide en Guyane, notamment au sein des populations en situation de transition sociale ou culturelle et dans les communautés isolées ou marginalisées ; renforcer le dépistage communautaire des personnes à risque suicidaire.

- **Réduire l'incidence du cancer du col utérin** en poursuivant les efforts de prévention contre les infections sexuellement transmissibles et en systématisant le dépistage des lésions cervicales précancéreuses.

- **Limitier la morbidité liée à l'alcoolisme et aux addictions** en améliorant les connaissances sur la consommation d'alcool et de drogues en Guyane (publics, usages et conséquences médicales et sociales) ; en développant la formation des publics d'usagers et des professionnels de santé sur les méfaits de l'alcoolisme et des drogues et les filières dédiées d'accompagnement médico-sociales ; en améliorant la coordination des acteurs de la prévention et de la prise en charge de l'alcoolisme et de la toxicomanie.

### ■ LA RÉDUCTION DE LA MORTALITÉ PÉRINATALE

Élément structurant de la politique de santé, la réduction de la mortalité périnatale (3 fois supérieure à celle de la métropole) appelle la conjugaison des efforts de la PMI et de l'ARS dans une région où 50 % de la population a moins de 25 ans. Il s'agit dans ce cadre de :

- **Réduire la morbidité et la mortalité périnatale** par un suivi systématique, précoce et continu des grossesses : en garantissant un accès précoce aux droits et à l'accompagnement psychologique et social des parturientes en situation d'isolement, en développant une offre pluridisciplinaire et coordonnée de soins périnataux de proximité notamment auprès des communautés géographiquement ou socialement isolées ; en identifiant et corrigeant les intoxications maternelles à risque pour l'enfant à naître fœtal (alcool, mercure, pamba....).

- **Réduire le nombre de grossesses non désirées** en garantissant l'information des femmes, notamment jeunes ou isolées, sur la maîtrise de leur sexualité et de leur fécondité ; en facilitant l'accès de toutes les femmes aux différents modes de contraception et d'interruptions volontaires de grossesse.

### ■ LA MAÎTRISE DE L'ÉVOLUTION DES MALADIES CHRONIQUES

L'hypertension artérielle, le diabète, le surpoids favorisent l'apparition de maladies chroniques qui doivent être prises en charge par des actions vigoureuses afin de : sur les thématiques suivantes afin de :

- **Réduire la fréquence et la gravité des principaux facteurs de risque vasculaire** rencontrés en Guyane (hypertension artérielle, diabète et surpoids) en renforçant les connaissances de l'épidémiologie des maladies vasculaires et de leurs facteurs de risques en Guyane ; en promouvant une hygiène individuelle de vie basée sur une alimentation saine et une activité physique régulière ; en développant le dépistage de l'hypertension artérielle, du diabète et du surpoids, notamment en milieux hospitaliers, scolaires et professionnels ; en encourageant une prise en charge responsable et autonome des patients et de leurs aidants et en améliorant leur éducation thérapeutique.

- **Réduire la fréquence et la gravité des séquelles de maladies vasculaires** (cérébrales, cardiaques et rénales) en renforçant l'information du public et des professionnels de santé sur la reconnaissance précoce et les filières de prise en charge des urgences vasculaires (syndromes coronariens et déficits neurologiques aigus) ;

en développant les filières régionales et interrégionales intégrées de soins spécialisés dans le traitement initial, la prévention secondaire et la rééducation des complications vasculaires cérébrales, cardiaques ou rénales.

### ■ L'AMÉLIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DU HANDICAP ET DE LA DÉPENDANCE

En association étroite avec le Conseil Général, deux objectifs majeurs sont ciblés :

- **Améliorer la connaissance mutuelle des populations dépendantes** et des acteurs de soins et de l'accompagnement médico-social par une meilleure identification des acteurs de santé et de leur coordination ; en développant le dépistage des handicaps neurosensoriels chez l'enfant, notamment en communes isolées ; en améliorant le repérage et la prise en charge des troubles du caractère et du comportement des enfants et adolescents.

- **Prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées** en sensibilisant les professionnels de santé, notamment omnipraticiens, aux filières et méthodes de dépistage précoce des maladies neuro dégénératives (Alzheimer...) ; en favorisant le maintien à domicile des personnes dépendantes et en développant l'offre ambulatoire de services médico-sociaux pour les personnes âgées et handicapées. Pour ce qui concerne le secteur du handicap un plan de rattrapage a été acté et d'ores et déjà une centaine de places a été ouverte en 2010/2011.

Ces objectifs stratégiques supposent une mobilisation forte des professionnels de santé.

**« Il n'est de richesse que d'hommes ».**

La Guyane est une région considérée comme déficitaire au regard de la démographie des professions de santé. L'ARS s'est donc engagée avec les collectivités territoriales (Conseil Général/Conseil Régional), la Caisse Générale de Sécurité Sociale et les représentants de la profession dans l'élaboration d'un plan d'accueil des professionnels de santé avec un fil rouge majeur :

**« exercer la médecine en Guyane, vivre pleinement sa passion ».**





---

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**

Philippe DAMIE, Directeur Général

ARS de Guyane - 66, avenue des flamboyants- 97336 Cayenne Cédex

Tél : 05.94.25.49.89 - Site : [www.ars.guyane.sante.fr](http://www.ars.guyane.sante.fr)